

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 30/05/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
OPERATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS A OINVILLE-SUR-MONTCIENT (RUE DE BACHAMBRE) : APPROBATION DE PROGRAMME	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 30/05/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 17

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice **(24)**

Absent(s) représenté(s) : 3

ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BROSSE Laurent a donné pouvoir à PERRON Yann
GARAY François a donné pouvoir à LEBouc Michel

Absent(s) non représenté(s) : 4

DUMOULIN Pierre-Yves, AIT Eddie, COGNET Raphaël, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 0

20 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires, en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement.

À ce titre, elle réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie dans ses différentes communes membres.

Ainsi, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), la commune d'Oinville-sur-Montcient a sollicité la Communauté urbaine pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens présents sur la rue de Bachambre.

La rue de Bachambre constitue un axe structurant de la commune, reliant le sud à l'ouest du territoire tout en évitant la route départementale D913. Bien que relativement étroite, son usage à double sens ne doit pas être remis en cause. L'objet principal de cette opération vise à enfouir l'ensemble des réseaux aériens présents, c'est-à-dire électriques basse-tension et télécommunication.

Aucun aménagement de voirie n'est prévu à l'issue des travaux, en l'absence de problématique de circulation identifiée. Une remise en état à l'identique des espaces publics impactés sera toutefois assurée.

L'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Bachambre porte sur une emprise foncière d'environ 530 mètres linéaires, pour une emprise de travaux d'environ 2 900 m².

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 985 000 €HT, soit 1 182 000 €TTC.

Ce montant inclut les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, relevant de la compétence du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY), pour un total estimé à 272 500 €HT, soit 327 000 €TTC.

Une partie de ces travaux, à hauteur de 136 250 €HT (soit 163 500 €TTC), fera l'objet d'un remboursement au titre de l'article 8 du contrat de concession d'Enedis.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Bachambre à Oinville-sur-Montcient,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 985 000 €HT soit 1 182 000 €TTC,
- de dire que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :
 - o Autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 848 750 €HT soit 1 018 500 €TTC,
 - o Chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 136 250 €HT, soit 163 500 €TTC,
 - En dépenses, au compte 4581
 - En recettes, au compte 4582
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Bachambre à Oinville-sur-Montcient.

ARTICLE 2 : FIXE le montant prévisionnel de l'opération à 985 000 €HT (neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros hors taxes), soit 1 182 000 €TTC (un million cent quatre-vingt-deux mille euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :

- Autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 848 750 €HT (huit cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros hors taxes), soit 1 018 500 €TTC (un million dix-huit mille cinq cents euros toutes taxes comprises),
- Chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 136 250 €HT (cent trente-six mille deux cent cinquante euros hors taxes), soit 163 500 €TTC (cent soixante-trois mille cinq cents euros toutes taxes comprises)
 - o En dépenses, au compte 4581
 - o En recettes, au compte 4582.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 10/06/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 10/06/2025

Exécutoire le : 10/06/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 5 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMBU-POPESCU